

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11 septembre 2018

Dossier complet le :

20 septembre 2018

N° d'enregistrement :

F.974.12.P.00221

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation environnementale (ICPE) pour l'exploitation de l'usine d'embouteillage d'eau et de boissons rafraichissantes sans alcool, EDENA

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale EDENA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Claude LASSEIGNE

RCS / SIRET

3 1 0 8 6 3 1 4 7 0 0 0 1 6

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'installation EDENA assure le conditionnement et la commercialisation d'eau de source et de boissons gazeuses. Le projet consiste à régulariser l'activité actuelle d'EDENA qui est actuellement soumise à déclaration. L'arrêté actuel autorise une capacité de production de boissons à 17 000 L/j, or la capacité réelle des installations est au-delà de 20 000 L/j et dépasse donc le seuil de déclaration. Une demande d'autorisation ICPE sera déposée pour une capacité de 259 200 L/j (sur 24h), soit 100 800 L/j (sur les horaires de fonctionnement de la ligne 14'h/j).

Une installation de pré-traitement des effluents sera réalisée avant le rejet dans le réseau public de la ville vers la STEP du SIAPP. Cette installation sera implantée au nord du site en limite de propriété.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de régulariser l'activité d'EDENA en la faisant passer en autorisation pour la rubrique 2253 de la nomenclature ICPE.

Afin de réaliser le rejet des effluents dans le réseau urbain, une convention sera réalisée avec le SIAPP.

L'usine est soumise à un problème de stockage. Afin de le régler, un entrepôt sera loué permettant de stocker tous les produits finis et matières premières, exception faite d'une réserve minimale de matière première pour le fonctionnement de l'usine et d'un stock tampon pour les produits finis.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Une unité de pré-traitement des effluents avant rejet sera réalisée au nord du site en limite de propriété à proximité des réseaux publics EU.

Concernant la problématique incendie : pour l'entrepôt d'embouteillage, un renforcement des caractéristiques de réaction et de résistance au feu sera réalisé. De plus, un mur anti-feu à l'étage sera réalisé ainsi qu'une paroi anti-feu. Dans la zone du compresseur, le mur sera renforcé avec un voile de béton anti-feu. Le parking employé sera imperméabilisé. Une zone déchet sécurisée sera créée.

Le mur donnant sur la rue sera réhaussé et ponctuellement renforcé avec un voile béton anti-feu.

Concernant le traitement des eaux pluviales, une zone de rétention sera créée au niveau d'aire de chargement des camions. Elle servira, en cas de nécessité, pour la lutte contre les incendies.

L'ensemble de ces dispositions seront détaillées et argumentées dans le cadre de l'étude de danger du dossier de demande d'autorisation environnemental.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, aucune modification ne sera réalisée sur la configuration d'EDENA hormis la création de l'installation de prétraitement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'usine EDENA était une installation autorisée au titre des ICPE jusqu'en 2013. Suite à une modification réglementaire en 2013, le site est depuis soumis à déclaration au titre des ICPE sous les Rubrique 2253, 1530, 2661, 2663 et 2910. Il sera ensuite soumis à autorisation du fait de l'augmentation de sa capacité de production selon les rubriques suivantes : 2253 : Préparation, conditionnement de boissons. La capacité de production étant supérieure à 20 000 l/j (elle sera de 259 200l/j), le projet est soumis à autorisation. **A**
 Rubrique 1530. Dépôt papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, 600 m3. **Non concerné**
 Rubrique 2661-b. Emploi ou réemploi de matière plastiques par des procédés exigeant des conditions particulières de température et de pression (extrusion, injection moulage) – la quantité de matière susceptible d'être traitée étant supérieure ou égal à 1 000 m3 mais inférieur à 10 000 m3. **D**
 Rubrique 2663-2 c. Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant Supérieur ou égal à 1 000 m3 mais inférieur à 10 000 m3. Volume stocké de 5000 m3. **D**
 Rubrique 2910 2a. Installation de combustion Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW. Combustion sur site de 4 MW. **Non concerné**
 EDENA est également autorisée à prélever de l'eau de nappe (et du réseau) pour sa production de boisson.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du site	12 750 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

10 rue Eugène Delouise,
La Possession 97419 La Réunion

Coordonnées géographiques: Long. 55 ° 19 ' 17 " 4 E Lat. 20 ° 57 ' 48 " 4S

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II Mafate et vallée se situe à environ 300 m du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine EDENA se situe à 4 km du littoral sur le territoire de la commune de la Possession.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'adhésion du parc national de la Réunion se situe à environ 300 m du projet (rivière des galets)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Réunion a élaboré un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement portant sur les routes du réseau routier national dont le trafic dépasse 16 400 véhicules/jours.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

La commune de la Possession possède un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles prenant en compte le risque de "mouvements de terrain" et le risque "inondation" qui a été approuvé par l'arrêté 1232 du 13/07/2018. La zone d'étude se situe à 1.4 km de la N1, elle se trouve donc en dehors de la zone d'exposition au bruit. De plus, l'usine se situe en aléa nul pour l'inondation et faible pour le mouvement de terrain.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

L'ensemble des nappes de l'île de la Réunion sont inscrites dans la ZRE référencée B11 "Réunion : aquifères de base, systèmes d'altitude, aquifères superficiels ou perchés - usages : eau potable, irrigation et industrie".

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le prélèvement actuel au niveau de sources (Denise et Blanche) de la Rivière des Galets est de 45 000 m ³ /an. Il passera à 90 000 m ³ /an. Ce volume ne constitue pas une augmentation prélevée dans le milieu naturel car il est d'ores et déjà capté et autorisé dans le cadre des captages d'eau potable de la ville du Port. Le débit prélevé est faible par rapport à la capacité de la ressource. Le forage EDEN (autorisé à 45 000 m ³ /an) présent dans le site du site sera mis en service en mai 2019 pour l'embouteillage.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne comporte pas d'habitat remarquable. Seuls quelques arbres sont présents dans l'enceinte du site. Ils ne seront pas impactés lors du projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Rivière des Galets se situe à environ 300m du site d'EDENA. C'est un lieu de passage pour le Pétrel de Barau qui suit son cours pour rejoindre son unique site de nidification, le Gros Morne. Cependant, le projet n'aura pas d'incidence sur la rivière. En effet, aucune connexion écologique n'existe entre ces deux sites.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Aléa de mouvement de terrain : la zone du projet se situe en aléa faible. - Aléa d'inondation : la zone du projet se situe en aléa nul. - Aléa sismique : le projet se situe en zone de sismicité faible. Le projet ne modifiera pas les différents aléas.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires. La chaudière peut être à l'origine d'émissions atmosphériques. Le contrôle de la qualité de l'air sera poursuivi.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des camions circulent dans l'aire de chargement à raison de 3/5 camions par jour en basse saison et 6/8 camions en haute saison. Ils ne réalisent que les transferts. Une augmentation du trafic est ainsi attendue, cependant l'entrée du site se fait par la D1. Ainsi aucune incidence notable n'est à considérer.
Nuisances	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les compresseurs situés au centre du site ainsi que la chaudière sont source de nuisances sonores. Le projet est concerné par les nuisances sonores de la société Frigotimes qui jouxte les bâtiments d'EDENA à l'est. Il n'y aura pas d'augmentation des nuisances dues au projet. Le suivi acoustique aujourd'hui réalisé sur les installations est conforme à la réglementation en vigueur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La cheminée de rejet de la chaudière et la cuve à fioul peuvent entraîner d'éventuelles nuisances olfactives.</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p> <p>Aucune réclamation des riverains observée à ce jour</p>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le compresseur en limite de site peut entraîner des vibrations ponctuelles. Ces équipements sont équipés de dispositifs anti-vibration.</p> <p>L. Aucune réclamation des riverains observée à ce jour</p> <p>Il n'y aura pas d'augmentation des nuisances vibratoires dues au projet.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage est déjà mis en place au sein du site. Il respecte la charte définie par la SEOR qui définit un éclairage vers le bas afin de ne pas impacter les Pétrels de Barau qui se déplacent le long de la rivière des Galets.</p>
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La cheminée de la chaudière rejette les fumées issues de la combustion. Les rejets sont contrôlés et conformes aux normes en vigueur. Les besoins en vapeur sont faibles (environ 200 kg/jour pour les besoins de la production autorisée, et bien en deçà de la capacité de la chaudière définie à 1t/j).</p> <p>L'augmentation de la capacité de production pourra entraîner une légère augmentation du rejet dans l'air.</p>
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des rejets des effluents auront lieu dans le réseau public d'assainissement grâce à une convention avec le SIAPP après un passage par une unité de pré-traitement et contrôle.</p>
Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des effluents sont engendrés par le projet. Ils seront rejetés dans le réseau public d'assainissement après être passés dans l'unité de pré-traitement.</p>	
Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déchets industriels (DIB et DIS) sont produits au sein du site. Ils seront stockés à côté du bâtiment administratif.</p> <p>L'augmentation de la capacité de production n'engendrera pas plus de déchets non dangereux, inertes ou dangereux.</p>	

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagement),
notamment l'usage
du sol ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une unité de pré-traitement des effluents avant rejet sera réalisée au nord du site en limite de propriété à proximité des réseaux publics EU.

Concernant la problématique incendie : pour l'entrepôt d'embouteillage, un renforcement des caractéristiques de réaction et de résistance au feu sera réalisé. Le bureau dans l'entrepôt sera déplacé. De plus, un mur anti-feu à l'étage sera réalisé ainsi qu'une paroi anti-feu. Dans la zone du compresseur, le mur sera renforcé avec un voile de béton anti-feu. Le parking employé sera imperméabilisé. Une zone déchet sécurisée sera créée. Le mur donnant sur la rue sera ponctuellement réhaussé et renforcé avec un voile béton anti-feu.

Concernant le traitement des eaux pluviales, une zone de rétention sera créée au niveau d'aire de chargement des camions. Elle servira, en cas de nécessité, pour la lutte contre les incendies.

Un suivi du rejet des effluents dans le réseau public sera mis en place à une convention avec le SIAPP. Afin de pallier au problème de stockage sur site, un entrepôt sera loué. Seules une réserve minimale de matières premières et un stock tampon de produits finis seront stockées sur le site. Les émissions lumineuses respecteront la charte du SEOR afin de ne pas impacter le Pétrel de Barau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à passer en autorisation au titre de la rubrique 2253 de la nomenclature ICPE du fait de la capacité de production journalière estimée à 259 200 L. La mise aux normes de l'usine passe par de nombreuses modifications qui visent à réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement, notamment en termes de prévention incendie, gestion des eaux pluviales et rejets des effluents dans le réseau public.

Ainsi, en prenant en compte les mesures énoncées au 6.4, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

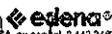
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à La Possession

le, 11 septembre 2018

Signature


SA au capital 3 443 300 €
Siège social : 10 rue Eugène Desroches
Rivière de la Possession - 97440 - LA POSSESSION
MCS-ST DENIS 71 B 22
Tél : 310 893 147 0018
Tél. 0262 46 15 00 - Fax : 0262 42 05 02

Johnny Suum Hung

